



## PROJET DE LOI TRAVAIL : TOUJOURS AUSSI INACCEPTABLE !

# RETRAIT TOTAL

**Loi travail, que des mauvais coups !**

### Licenciement illégal

Les indemnités dues au salarié seront plafonnées par un barème indicatif.

Plus de minimum de dommages et intérêts en cas de licenciement injustifié.

### Licenciement économique

Une simple baisse du chiffre d'affaire ou des commandes suffira à le justifier... y compris si l'entreprise est une filiale d'une multinationale florissante.

### Heures supplémentaires

Il suffit d'un accord d'entreprise pour que les heures supplémentaires soient 5 fois moins majorées : le taux de majoration pourra être plafonné à 10%.

### Temps de travail et salaires

Il suffit d'un accord d'entreprise pour baisser les salaires et changer le temps de travail

### Contrat de travail

Après un accord, un salarié qui refuse un changement dans son contrat de travail peut être licencié pour « cause réelle et sérieuse ».

Tous les objectifs patronaux retoqués dans le Code du Travail seront proposés à la négociation de branche et l'accord qui en découlera pourra être soumis au chantage patronal par référendum

**Rassemblement le 03 Mai à 12H30 devant la  
Préfecture de Montauban pour la  
présentation du texte à l'Assemblée  
Nationale.**